



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Sous-direction de l'enseignement privé

Bureau des personnels enseignant dans les établissements  
d'enseignement privés sous contrat  
DAF D1  
n° DAF D1 D2021-007923

Affaire suivie par :  
Radia BOURJOUANE  
Tél : 01 55 55 06 20  
Mél : radia.bourjouane@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07.

t:\sdepd1\commun\avancement-promotion\5 -  
integration\_aece\_en\_cert\_plp\_peps\2022-2023\contingents\note  
contingents lai 2022.docx

**Direction des affaires  
financières**

Paris, le **08 DEC. 2021**

Le ministre de l'éducation nationale et de  
la jeunesse et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs les  
recteurs d'académie

Messieurs les vice-recteurs

Division des personnels de  
l'enseignement privé

**Objet :** Contingents académiques d'intégration des adjoints d'enseignement (AE), des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS) et des maîtres auxiliaires en contrat définitif (MA-CD) des établissements d'enseignement privés sous contrat dans les échelles de rémunération de professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel et professeurs d'éducation physique et sportive. Année scolaire 2022-2023.

**Pièce jointe :** Note de service DAF D1 MENF2100915N du 14 janvier 2021

Vous trouverez en annexe les contingents par académie des promotions par intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, et des maîtres auxiliaires en contrat définitif des établissements d'enseignement privés dans les échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive.

Je vous rappelle que le nombre des promotions susceptibles d'être accordées au titre d'une liste d'aptitude conformément au deuxième alinéa de l'article R 914-66 précité qui ne pourraient être prononcées au titre de cette liste d'aptitude peut être transféré dans l'une ou les deux autres listes d'aptitude et prononcées au titre de celles-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et des sports  
et par délégation  
Pour la directrice des affaires financières  
Le sous-directeur de l'enseignement privé

**Clément BOISNAUD**

**ANNEXE : CONTINGENTS POUR L'INTEGRATION PAR LISTES D'APTITUDE DES AE, DES CEEPS ET DES MA-CD DANS LES ECHELLES DE REMUNERATION DES PROFESSEURS CERTIFIES, DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL ET DES PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

**ANNEE 2022-2023**

<b>ACADEMIES</b>	<b>Intégration en certifié</b>	<b>Intégration en PLP</b>	<b>Intégration en PEPS</b>
Aix-Marseille	8	12	1
Amiens	26	7	1
Besançon	6	2	0
Bordeaux	27	0	0
Caen (académie de Normandie)	19	4	0
Clermont-Ferrand	24	5	0
Corse	3	0	0
Créteil	22	4	0
Dijon	6	5	0
Grenoble	32	18	4
Guadeloupe	4	0	0
Guyane	0	0	0
Lille	113	12	3
Limoges	2	0	0
Lyon	53	13	0
Martinique	6	0	0
Montpellier	16	5	1
Nancy-Metz	36	12	2
Nantes	77	9	4
Nice	7	3	1
Orléans -Tours	28	5	0
Paris	53	12	7
Poitiers	5	1	0
Reims	8	5	0
Rennes	70	8	2
Réunion	5	1	1
Rouen (académie de Normandie)	17	10	1
Strasbourg	11	0	2
Toulouse	45	13	3
Versailles	94	8	7
Nouvelle-Calédonie	115	8	24
Polynésie française	9	7	0
<b>TOTAL</b>	<b>947</b>	<b>189</b>	<b>64</b>